



Objectifs

- Comprendre la notion et les spécificités du Big Data
- Connaître les outils de collecte, de traitement et d'exploitation des données
- Savoir utiliser les outils de visualisation des données (Dataviz)
- Piloter et maîtriser les risques des projets



Partie 1 : Définition et les enjeux du big data

Partie 1 : Définition et les enjeux du big data

- Définition et contexte du Big Data
- Les spécificités d'un projet Big Data
- Propriété de la donnée, environnement juridique du traitement, sécurité

Environnement juridique









- Le droit français n'applique pas aux données le régime du **droit de propriété** (articles 544 et suivants du Code civil).
 - Les données en tant que telles ne sont pas considérés comme des biens susceptibles d'appropriation
- ☐ S'il ne s'agit pas Droit de propriété, de quoi s'agit-il alors ?

Maîtriser les flux de données



- CNIL : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (6 janvier 1978)
 - **☐** Protection des données personnelles
 - **□** Autorité administrative indépendante



Protéger les données personnelles, accompagner l'innovation, préserver les libertés individuelles



Objectif: L'informatique au service des citoyens sans porter atteinte

- Ni à l'identité humaine
- Ni aux droits de l'homme
- Ni à la vie privée
- Ni aux libertés individuelles ou publiques





- Loi française Informatique et Libertés (1978)
- RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données (UE, 2018)



Source: https://www.cnil.fr/fr/rgpd-de-quoi-parle-t-on



RGPD: Constat dans l'UE et Pourquoi?

Cadre juridique non respecté

Augmentation des données

Cadre juridique hétérogène

Absence de responsabilité

Adoptée 14 Avril 2016





Application 25 mai 2018



RGPD: Format et contenu







RGPD: Exemple de la CNIL

Avant



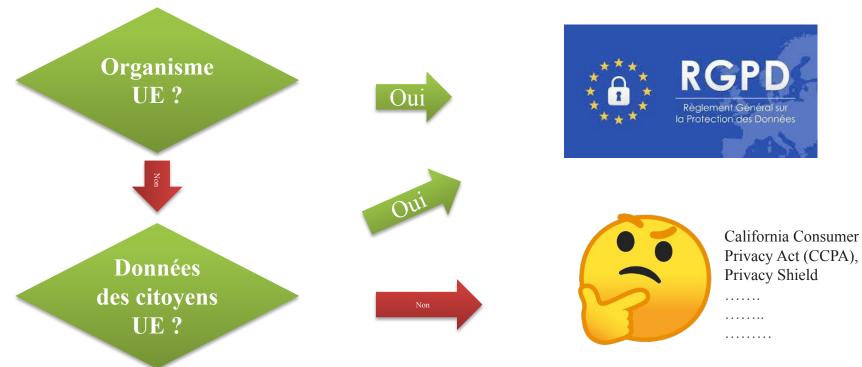
CNIL doit prouver la non-conformité des organismes

Après



Les organismes doivent prouver leur conformité

RGPD: Qui est concerné?





RGPD: Qui est concerné?

Tout organisme quels que soient sa taille, son pays d'implantation et son activité, peut être concerné.

En effet, le RGPD s'applique à toute organisation, **publique et privée**, **qui traite des données personnelles pour son compte ou non**, **dès lors** :

- qu'elle est établie sur le territoire de l'Union européenne,
- ou que son activité cible directement des résidents européens.

Par exemple, une société établie en France, qui exporte l'ensemble de ses produits au Maroc pour ses clients moyen-orientaux doit respecter le RGPD.

De même, une société établie en Chine, proposant un site de e-commerce en français livrant des produits en France doit respecter le RGPD.

Le RGPD **concerne aussi les sous-traitants** qui traitent des données personnelles pour le compte d'autres organismes.



RGPD: Données à Caractère Personnel

DCP: C'est toute information relative à une personne physique susceptible d'être identifiée, directement ou indirectement.

Identité

- Nom
- Prénom
- •Age
- Sexe
- Photo
- Numéro d'identification
- Données de connexion
- Vie personnelle
- Vie professionnelle

Donnée sensible

- Dossier médical
- Race et/ou ethnie
- Génétique
- Appartenance politique
- Religion
- Orientation sexuelle
- Biométrique

Donnée économique et technologiques

- Carte bancaire
- Identité bancaire
- •Login/password
- Internet
- Adresse Ip
- Localisations



RGPD: Données sensibles

Donnée sensible **STOP**

- Dossier médical
- Race et/ou ethnie
- Génétique
- Appartenance politique
- Religion
- Orientation sexuelle
- Biométrique



Informations manifestement rendues publiques

membres ou adhérent



Capitale à la sauvegarde de la vie humaine

Justifié par l'intérêt public et autorisé par la CNIL



RGPD : Les violations de données personnelles

Nature	Description
Perte de confidentialité	Les DCP ont été compromises
Perte d'intégrité	Les DCP ont été modifiées de manière non désirée
Perte de disponibilité	Les DCP ont disparu



RGPD : Les violations de données personnelles

Organismes doivent mettre en place des mesures

Prévenir toute violation de données

Réagir de manière appropriée en cas de violation, c'està-dire mettre fin à la violation et minimiser ses effets Obligations prévues par le RGPD visent à préserver

Les responsables du traitement

Les personnes affectées par la violation



RGPD: Les principes

Finalité ou licité

- But précis
- But légal
- But légitime

Proportionnalité et de pertinence

- Pertinence
- strictement nécessaires au regard de la finalité du fichier

Durée de conservation limitée

- Durée définie
- Durée précise

Sécurité et confidentialité

- Garantir la sécurité et la confidentialité
- Accès aux informations pour les autorisés



RGPD: Les obligations

Obligation générale de sécurité et de confidentialité

- Sécurité des locaux
- Sécurité des systèmes d'information
- Accès aux données est réservé uniquement aux personnes désignées

Obligation d'information

• Informer la personne concernée

Analyse d'impact

- analyse d'impact sur la vie privée (PIA)
- Risque élevé
- Transfert des données hors UE

Délégué à la protection des données (DPO)

 Obligation de tenir un registre de l'ensemble des traitements



RGPD: Les droits



Information







Opposition







Vérification







Modification et suppression

Accès gendarmerie,





RGPD: les sanctions financières

20 millions d'euros
Max ou

4 % max du
chiffre d'affaires
annuel mondial
pour une entreprise



Sanctions peuvent être rendues publiques



RGPD : les sanctions pénales

5 ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende





RGPD: les cas de sanctions



Un dépôt de cookies sans recueil préalable du consentement de l'utilisateur



Manquements au RGPD concernant notamment l'information délivrée aux personnes et le respect de leurs droits



Sécurité des données

Assurer la sécurité des données collectées :

- Sécurisé l'accès aux serveurs (réseaux et locaux)
- Mécanisme fort d'authentification et autorisation
- Contrôle et audit
- Les sensibilisation
- Politique de confidentialité et d'anonymisation





Sécurité des données : ANSSI

- Expertise et son assistance technique aux administrations et aux entreprises :
 - ☐ service de veille
 - ☐ détection d'alerte
 - ☐ réaction aux attaques informatiques





Sécurité des données : Exemple









Site de rencontre adultérin : millions de comptes piratés (2015)



Guerre des données

• https://www.tf1.fr/tf1/jt-we/videos/faut-il-se-mefier-de-lap-plication-chinoise-tiktok-89676804.html



Merci

